

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS

xxxx

## 2016

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015



LE MAIRE  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

M. Romain GRAU

Décembre 2015



# SOMMAIRE

## **I – CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE**

### **A) CULTURE**

Archives municipales : photocopies, publications.....	5
Médiathèque .....	6
Musées Rigaud, Centre d'Art contemporain, Musées Puig, Casa Pairal	
Muséum d'histoire naturelle (droits d'entrée).....	7
Musée Puig (publication) .....	8
Musée Rigaud (publication) .....	8
Direction de la culture (publication) .....	9
Direction du Patrimoine Historique et de l'Archéologie.....	10

### **B) ACTION EDUCATIVE ET ENFANCE**

Petite Enfance	
Structures multi-accueil .....	12/13
Scolaire	
Restauration scolaire.....	14
Accueil périscolaire.....	15/16
Enfance Loisirs	
Centres de loisirs maternels, primaires,.....	17/19
Ludothèque .....	20

### **C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE**

Centres sociaux .....	22/27
Service jeunesse.....	28/31

### **D) SPORTS**

Piscine Garrigole .....	33
Salles de sports – gymnases .....	34
Terrains de sports .....	35

### **E) RELATIONS QUARTIERS**

Université du temps libre.....	37
--------------------------------	----

## **II – PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION**

### **A) DOMAINE PUBLIC ET POPULATION**

Gestion domaine public.....	39/42
Cimetières.....	43

### **B) HYGIENE ET SANTE**

Vaccinations.....	44
-------------------	----

## **III - SERVICES TECHNIQUES**

### **A) MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI**

Prêt matériel (location).....	46/48
Prêt matériel (remplacement si détérioré ou perdu).....	49/50

### **B) CADRE DE VIE**

Animations – Direction Cadre de Vie.....	52
Nettoyage espaces publics et privés.....	53
Canaux et rivières.....	54

### **C) EQUIPEMENT URBAIN**

Droits de voirie.....	56
-----------------------	----

## **IV - DIVERS**

### **FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE**

Photocopie.....	58
-----------------	----

### **SERVICE COMMUNICATION**

Photographie.....	59
-------------------	----

### **RELATIONS PUBLIQUES**

Location de salles à l'hôtel Pams.....	60
--	----

### **FORUM DES ASSOCIATIONS**..... 61

### **PARKING ARAGO**.....62/64

## Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif "résident à Perpignan"  
**double justification de domiciliation** :

- taxe d'habitation
- justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

# CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

## A) Culture

Archives municipales

Médiathèque

Musée Rigaud, Centre d'art contemporain,  
Musées Puig, Casa Pairal, Museum d'Histoire Naturelle

Direction Culture

Direction Patrimoine et Archéologie

# ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2016
<b>Photocopies/unité</b>	
Format <b>A4</b>	<b>0,30</b>
Format A4 microfilm ou microfiche	
Format <b>A3</b>	<b>0,40</b>
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	
 <b>Vente de publications :</b>	
Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique	<b>9,15</b>
L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique	<b>11,45</b>
Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914	<b>9,15</b>
Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) Tome I ou II	<b>11,45</b>
Le faubourg de Perpignan	<b>6,10</b>
Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon	<b>14,50</b>
Perpignan, L'histoire des juifs dans la ville	<b>21,00</b>
Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours	<b>17,50</b>
Les Catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan	<b>12,60</b>
Perpignan, l'histoire des protestants dans la ville (XVI <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle)	<b>14,00</b>
Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours	<b>17,50</b>
l'Islam en France aujourd'hui	<b>14,00</b>
Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville	<b>17,50</b>
Le Franc-Maçon dans la cité	<b>12,60</b>

# MEDIATHEQUE

PRESTATIONS	2016
<p><b>ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans)</b> Résidents à Perpignan et hors Perpignan</p>	<b>Gratuit</b>
<p><b>ABONNEMENT ANNUEL ADULTES</b> Résidents à Perpignan Résidents hors Perpignan</p>	<b>16,00</b> <b>23,00</b>
<p><b><u>ABONNEMENT ANNUEL A TARIF REDUIT</u></b> Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité, portage à domicile</p>	<b>5,00</b>
<p><b><u>REPLACEMENT CARTE D'ABONNE</u></b> Remplacement de la carte d'abonné perdue alors qu'un premier duplicata avait déjà été délivré gratuitement</p>	<b>2,00</b>
<p><b>PHOTOCOPIE / Unité</b> Format A4 Format A4 microfilm Format A3</p>	<b>0,30</b> <b>0,40</b> <b>0,40</b>
<p><b>IMPRESSION DOCUMENT A4 /Unité</b> noir et blanc couleur</p>	<b>0,30</b> <b>0,60</b>

**MUSEE RIGAUD, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN,  
MUSEES PUIG, CASA PAIRAL,  
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE,**

PRESTATIONS	2016
<b>Musée Rigaud : Rez de chaussée ouvert</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Centre d'Art Contemporain Walter Benjamin</b>	
Tarif plein	<b>4,00</b>
Tarif réduit applicable aux résidents de Perpignan, aux étudiants et enseignants, aux groupes de plus de 15 personnes, aux artistes de la Maison des artistes	<b>2,00</b>
Gratuité applicable aux groupe scolaires et sur présentation de justificatif : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, enfants et jeunes de moins de 26 ans, étudiants spécialisés, bénéficiaires du Pass culture de l'université Via Domitia, détenteurs du Pass FILAF pendant la durée du FILAF, professionnels des musées, membres de l'ICOM, les amis des musées. Gratuité le 1er dimanche de chaque mois. Gratuité pour les adhérents du COS de la Ville de Perpignan.	<b>Gratuit</b>
<b>Casa Païral</b>	<b>2,00</b>
<b>Muséum d'Histoire Naturelle</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Musée Puig</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Forfait visites guidées groupe</b>	
Groupe de jeunes (moins de 26 ans) Résidents à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure/établissement par an	<b>Gratuit</b>
Groupe de jeunes Résidents hors perpignan	
- durée "45 mn"	<b>50,00</b>
- durée "1h30"	<b>80,00</b>
- durée "2h"	<b>110,00</b>
- durée "demi-journée"	<b>125,00</b>
- durée "journée"	<b>200,00</b>
<b>Forfait atelier artistique avec intervenant extérieur</b>	
- durée "1h"	<b>53,00</b>
- durée "1h30"	<b>80,00</b>
- durée "2h"	<b>110,00</b>
<b>Anniversaire au musée</b>	<b>80,00</b>
<b>Retenue pour annulation non justifiée, au minimum 48 h avant, pour toutes les prestations payantes</b>	<b>40,00</b>

**Dispositions particulières :**

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental de Tourisme.

Exonération des droits d'entrée dans les musées pendant l'opération nationale "la Nuit des Musées" et aux détenteurs du pass FILAF pendant la durée du FILAF

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Païral et le Centre d'Art Contemporain Walter Benjamin

## MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2016
<b>Publications / catalogues :</b>	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies Byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu banale des années de guerre 1939-1945 )	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de villes du musée Puig	8,50
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatique (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècle)	8,50
La marche vers l'Euro	8,50
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00
Acte des journées d'études numismatiques 2015	20,00

## MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2016
<b>Publications / catalogues :</b>	
Le retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du musée Rigaud	6,40
Les Picasso du musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection M <sup>e</sup> Rey	30,50
Grand catalogue Daura	30,00
Les œuvres de Raoul DUFY	7,30

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle**

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>CATALOGUES</b>	
Paris-Perpignan-Barcelone	20,00
Perpignan fête les 20 ans du festival International du Disque	20,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Jean Capdeville	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	18,00
Garcia Fons 1946-2006	8,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	20,00
Lieux d'être	20,00
Peter Klasen	20,00
Brigand	20,00
Sébastien Frère	8,00
Ruscino I	35,00
Le Premier Moyen-âge de Ruscino	35,00
Perpignan tout simplement	5,00
Catalogue petit format	8,00
Catalogue moyen format (56 à 64 pages)	18,00
Catalogue grand format	20,00
<b>MARQUE PAGE</b>	0,50
<b>CARTES POSTALES ŒUVRES DE L'EXPOSITION</b>	1,00
<b>CARTES POSTALES - ANNONCE DE L'EXPOSITION</b>	Gratuit
<b>AFFICHES EXPOSITION</b>	2,00
<b>PLAQUETTES PRESTIGE</b>	2,00
<b>AFFICHES (reproduction d'œuvres)</b>	5,00
<b>PHOTOGRAPHIES NUMERIQUES (envoi clichés)</b>	9,40
<b>FORFAIT PRISES DE VUES</b>	15,50
<b>Remise tarifaire pour dépôt-vente des catalogues de la Ville dans les librairie de Perpignan</b>	40%

## DIRECTION PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE

PRESTATIONS	2016
<b>VENTE D'OUVRAGE</b>	
<b>Centre d'archéologie de Ruscino</b>	
Ruscino : De la fin de l'Antiquité aux Carolingiens (Monographies d'archéologie Méditerranéenne)	35,00
<b>ANIMATION DU PATRIMOINE</b>	
<b>Forfait visite ou atelier de groupe avec intervenant extérieur</b>	
- durée "1h30"	80,00
- durée "2h"	110,00
- demi journée	125,00
- journée	200,00
<b>Groupe de jeunes résidents à Perpignan</b>	Gratuit
<b>Retenue pour annulation non justifié au minimum 48h avant</b>	40,00
<b>Vente</b>	
<b>Livret Dessine moi Perpignan</b> (jeu sur le patrimoine)	1,00
<b>cartes postales</b>	1,00

# CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

## B) Action Educative et Enfance

### **Petite Enfance**

Structures Multi-Accueil (crèches collectives, haltes-garderies et crèches familiales)

### **Scolaire**

Restauration scolaire

Accueil périscolaire

### **Enfance Loisirs**

Accueils de Loisirs Maternels, Primaires

Ludothèque

## STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Taux appliqué pour une famille de	2016	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	<b>TAUX HORAIRE</b>	
1 enfant	<b>0,06%</b>	<b>+ 30 %</b>
2 enfants	<b>0,05%</b>	<b>DU</b>
3 enfants	<b>0,04%</b>	<b>TARIF</b>
4 enfants	<b>0,03%</b>	<b>HORAIRE</b>

**Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

\* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 11 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

Le tarif horaire sera doublé pour les heures postérieures à 18h30 par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00.

Les repas, goûters et couches sont fournis par la collectivité

## CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2016	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	<b>TAUX HORAIRE</b>	
1 enfant	<b>0,05%</b>	<b>+ 30 %</b>
2 enfants	<b>0,04%</b>	<b>DU</b>
3 enfants	<b>0,03%</b>	<b>TARIF</b>
4 enfants	<b>0,02%</b>	<b>HORAIRE</b>

**Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 11 heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

## Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

### A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :

De façon générale, il sera fait référence au **revenu mensuel** du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

\* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

\* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.J, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les bourses d'études...

\* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

\* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la familles et applicables dans les cas suivants :

En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du **plancher** annuel de ressources.

En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du **plafond** annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

\* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civile et précisée aux structures par note interne.

\* L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

### B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.

- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.

- Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours **calendaires** consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4<sup>e</sup> jour **calendaire**.

- Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).

\* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

### C - Révision des Forfaits :

\* **Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

\* **Le forfait peut être révisé** :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

### D - Enfants Porteurs de Handicap

Le tarif horaire est minoré dans le cas où un enfant en situation de handicap est à la charge de la famille, accueilli ou non au sein de la structure. Le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire. La famille devra produire une attestation enfant porteur d'un handicap (AEEH),

### E - Entrées et Sorties :

Les entrées ou départs d'enfants (**après un mois de préavis**), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

### F - Autres Dispositions :

\* **Extérieurs** : Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

\* **Renseignements complémentaires** : Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

\* **Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

## RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2016
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016</b>	
<b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b>	
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 300 €	0,97
- si quotient compris entre 300 € et 400 €	1,90
- si quotient compris entre 401 et 600 €	2,30
- si quotient compris entre 601 € et 900 €	3,21
- si quotient compris entre 901 € et 1 200 €	3,28
- si quotient compris entre 1 201 € et 1 600 €	3,38
- si quotient supérieur à 1600€ (plein tarif)	3,50
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,97
<b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN</u></b>	
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,90

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

PRESTATIONS	2016
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016</b>	
<b>Forfait mensuel</b>	
<b>Accueil du soir 17-18h15, garderie du matin, accueil en début et fin de temps méridien</b>	
<b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b>	
- si quotient inférieur ou égal à 300 €	4,00
- si quotient compris entre 301 et 400 €	6,00
- si quotient compris entre 401 € et 600 €	8,00
- si quotient compris entre 601 € et 900 €	10,00
- si quotient compris entre 901 € et 1 200 €	12,00
- si quotient compris entre 1 201 € et 1 600 €	14,00
- si quotient supérieur à 1 600 € (plein tarif)	15,00
<b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b>	
20,00	
<b>Forfait Mensuel spécifique</b>	
<b>Activités du vendredi 14h-17h</b>	
<b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b>	
- si quotient inférieur ou égal à 300 €	1,00
- si quotient compris entre 301 et 400 €	1,50
- si quotient compris entre 401 € et 600 €	2,00
- si quotient compris entre 601 € et 900 €	2,50
- si quotient compris entre 901 € et 1 200 €	3,00
- si quotient compris entre 1 201 € et 1 600 €	3,50
- si quotient supérieur à 1 600 € (plein tarif)	4,00
<b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b>	
5,00	

## Tarifs "FAMILLES NOMBREUSES" pour les activités Péri-scolaires et activités du vendredi après-midi

Pour plusieurs enfants inscrits simultanément au cours d'un même trimestre sur les activités périscolaires :

*(Ne s'applique pas à la restauration scolaire)*

PRESTATIONS	2016
<b>Résidents à Perpignan</b>	
1 <sup>er</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
2 <sup>es</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
3 <sup>es</sup> Enfant	Demi-Tarif
4 <sup>es</sup> Enfant et au-delà	Gratuité

**Quotient Familial** : Le tarif est calculé selon le Quotient Familial à l'inscription et en début d'année civile.

Il appartiendra aux parents de signaler au service tout changement de situation.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Education Nationale (CASNAV).

**Facture** : En cas de désaccord concernant la facturation, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

Pour que les repas annulés ne soient pas facturés, la décommande de repas doit être faite impérativement, auprès du service 48 h ouvrables avant.

**Absences** : Toute absence de plus d'un mois, non justifiée, entraînera l'annulation de l'inscription.

En cas d'absence d'un enfant sur le temps scolaire (notamment en matinée), ce dernier ne pourra être accepté en restauration scolaire, en activités périscolaire ou en TAP.

**Radiation/Réinscription** : Toute radiation, désinscription des enfants ou cessation d'activité et de participation doivent être signalées, en amont, par téléphone ou par écrit au Service. Pour la réinscription, en début d'année, ou après radiation, elle ne pourra s'effectuer que si la famille est à jour de ses règlements. Si le compte de la famille est débiteur, l'inscription sera annulée et le dossier sera retourné. L'inscription ne pourra être renouvelée que si le compte de la famille est soldé.

**Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : Les familles auront la possibilité de régler les temps périscolaires et les activités du vendredi à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 10/11/15.

# ACCUEIL DE LOISIRS

## Tarifification de base

PRESTATIONS	2016
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016	
<b>QF1 &gt; 1 600 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	10,50
demi-journée sans repas	7,00
1 journée avec repas	18,40
1 journée sans repas	14,90
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	18,56
demi-journée sans repas	14,50
1 journée avec repas	24,86
1 journée sans repas	20,80
<b>1 200 € &lt; QF2 ≤ 1600 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,38
demi-journée sans repas	6,00
1 journée avec repas	14,38
1 journée sans repas	11,00
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	15,86
demi-journée sans repas	11,80
1 journée avec repas	23,06
1 journée sans repas	19,00
<b>900 € &lt; QF3 ≤ 1 200 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,65
demi-journée sans repas	5,37
1 journée avec repas	12,50
1 journée sans repas	9,22
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	14,35
demi-journée sans repas	10,29
1 journée avec repas	21,30
1 journée sans repas	17,24

## Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2016
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016	
<b>600 € &lt; QF4 ≤ 900 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,45
demi-journée sans repas	4,24
1 journée avec repas	10,10
1 journée sans repas	6,89
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,95
demi-journée sans repas	8,89
1 journée avec repas	19,10
1 journée sans repas	15,04
<b>400 € &lt; QF5 ≤ 600 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	5,15
demi-journée sans repas	2,85
1 journée avec repas	6,95
1 journée sans repas	4,65
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,50
demi-journée sans repas	7,44
1 journée avec repas	16,65
1 journée sans repas	12,59
<b>300 € &lt; QF6 ≤ 400 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,88
demi-journée sans repas	0,98
1 journée avec repas	3,50
1 journée sans repas	1,60
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,70
demi-journée sans repas	5,64
1 journée avec repas	13,55
1 journée sans repas	9,49
<b>QF7 ≤ 300 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,55
demi-journée sans repas	0,58
1 journée avec repas	1,75
1 journée sans repas	0,78
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,20
demi-journée sans repas	5,14
1 journée avec repas	12,55
1 journée sans repas	8,49

## **Tarification "Famille nombreuse"**

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2016
Résidents à Perpignan	
1 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
2 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
3 <sup>e</sup> Enfant	Demi-Tarif
4 <sup>e</sup> Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF ou MSA), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

Le quotient familial est fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond au quotient familial du parent responsable durant les jours d'accueil. Il peut être modifié en cours d'année sur demande de la famille ou en fonction des actualisations du logiciel CAFPRO. Le quotient familial sera notamment réexaminé en septembre à l'occasion notamment des inscriptions à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Education Nationale (CASNAV).

Le paiement par l'intermédiaire de chèques vacances donnera lieu à un encaissement minoré de 1 % conformément au Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

1) Après établissement du dossier d'inscription, les familles devront réserver les jours de présence de l'enfant dans un délai minimum de 7 jours avant la date de fréquentation auprès du directeur du Centre ou des Mairies de quartier pour le Mas Bresson.

Ce délai de 7 jours sera également applicable pour la prise en compte d'une annulation, sauf si l'annulation est justifiée par avis médical.

2) La réservation implique le règlement : la place ne sera acquise que lorsque le montant dû sera acquitté.

Ainsi, la place sera maintenue. Toutefois, toutes les journées réservées seront facturées même en l'absence de l'enfant (sauf justificatif médical).

3) Les réservations peuvent être modifiées et reportées jusqu'à 48 h avant le déroulement de la journée.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

## LU DOTHEQUE

PRESTATIONS	2016
Résidents à Perpignan & hors Perpignan	
<b>- Paiement à l'activité</b> Pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros Piscine, tennis, judo, escalade sur mur, plongée en piscine, vidéo	1,00
<b>- Ludothèque (par séance)</b>	1,00

# **CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

## **C) Développement social et de la jeunesse**

Centres sociaux

Service jeunesse

# CENTRES SOCIAUX

## Tarifification de base

PRESTATIONS	2016
<b><u>MOINS DE 18 ANS</u></b>	
<b>QF supérieur 850 €</b>	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	2,00
Transport hors Agglomération	3,00
Ferme	4,00
Cinéma	4,00
Bowling	4,00
Musée des Pyrénées Orientales	5,00
Parc animalier les Angles	6,00
Zoo de Casteil	6,00
Séjour 1 nuit gestion libre	6,00
Karting	7,00
Pleisport	7,00
Musée hors Pyrénées Orientales	7,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	8,00
Zoo de Sigean	0,00
Aqualand	0,00
Activités eaux vives	9,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	9,00
Ski	11,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	11,00
Plongée	11,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	11,00

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>500 € &lt; QF ≤ 850 €</b>	
Transport sur l'Agglomération	<b>1,00</b>
Transport Urbain	<b>1,00</b>
Piscine	<b>2,00</b>
Transport hors Agglomération	<b>3,00</b>
Ferme	<b>3,00</b>
Cinéma	<b>4,00</b>
Bowling	<b>4,00</b>
Musée des Pyrénées Orientales	<b>4,00</b>
Parc animalier les Angles	<b>5,00</b>
Zoo de Casteil	<b>5,00</b>
Séjour 1 nuit gestion libre	<b>5,00</b>
Karting	<b>6,00</b>
Pleisport	<b>6,00</b>
Musée hors Pyrénées Orientales	<b>7,00</b>
Parc Aventure (Argeles sur mer)	<b>8,00</b>
Activités eaux vives	<b>8,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	<b>8,00</b>
Ski	<b>10,00</b>
Spectacles (concert, théâtre, sport)	<b>10,00</b>
Plongée	<b>10,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète + activités	<b>10,00</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>350 € &lt; QF ≤ 500 €</b>	
Transport sur l'Agglomération	<b>1,00</b>
Transport Urbain	<b>1,00</b>
Piscine	<b>1,00</b>
Transport hors Agglomération	<b>2,00</b>
Ferme	<b>2,00</b>
Cinéma	<b>4,00</b>
Bowling	<b>3,00</b>
Musée des Pyrénées Orientales	<b>4,00</b>
Parc animalier les Angles	<b>4,00</b>
Zoo de Casteil	<b>4,00</b>
Séjour 1 nuit gestion libre	<b>5,00</b>
Karting	<b>5,00</b>
Pleisport	<b>6,00</b>
Musée hors Pyrénées Orientales	<b>6,00</b>
Parc Aventure (Argeles sur mer)	<b>7,00</b>
Activités eaux vives	<b>8,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	<b>8,00</b>
Ski	<b>10,00</b>
Spectacles (concert, théâtre, sport)	<b>10,00</b>
Plongée	<b>10,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète + activités	<b>10,00</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>290 € &lt; QF ≤ 350 €</b>	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	1,00
Transport hors Agglomération	2,00
Ferme	2,00
Cinéma	2,00
Bowling	2,00
Musée des Pyrénées Orientales	3,00
Zoo de Casteil	3,00
Séjour 1 nuit gestion libre	4,00
Karting	4,00
Pleisport	5,00
Musée hors Pyrénées Orientales	5,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	6,00
Activités eaux vives	7,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	7,00
Ski	9,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	9,00
Plongée	9,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	9,00

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>QF ≤ 290 €</b>	
Transport sur l'Agglomération	<b>1,00</b>
Transport Urbain	<b>1,00</b>
Piscine	<b>1,00</b>
Transport hors Agglomération	<b>2,00</b>
Ferme	<b>2,00</b>
Cinéma	<b>2,00</b>
Bowling	<b>2,00</b>
Musée des Pyrénées Orientales	<b>3,00</b>
Zoo de Casteil	<b>3,00</b>
Séjour 1 nuit gestion libre	<b>4,00</b>
Karting	<b>4,00</b>
Pleisport	<b>5,00</b>
Musée hors Pyrénées Orientales	<b>5,00</b>
Parc Aventure (Argeles sur mer)	<b>6,00</b>
Activités eaux vives	<b>7,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	<b>7,00</b>
Ski	<b>9,00</b>
Spectacles (concert, théâtre, sport)	<b>9,00</b>
Plongée	<b>9,00</b>
Séjour 1 nuit pension complète + activités	<b>9,00</b>

PRESTATIONS	2016
<b><u>PLUS DE 18 ANS</u></b>	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	2,00
Transport hors Agglomération	3,00
Ferme	4,00
Cinéma	4,00
Bowling	4,00
Musée des Pyrénées Orientales	5,00
Parc animalier les Angles	6,00
Zoo de Casteil	6,00
Séjour 1 nuit gestion libre	6,00
Karting	7,00
Pleisport	7,00
Wakesurf (téléski)	0,00
Paintball	0,00
Skyfly	0,00
Musée hors Pyrénées Orientales	7,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	8,00
Activités eaux vives	10,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	9,00
Ski	12,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	12,00
Plongée	12,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	12,00

### **Tarification " Familles nombreuses":**

Pour plusieurs enfants de moins de 18 ans présents simultanément au cours d'une même journée ou/et d'un même séjour sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

- ⇒ Les deux premiers enfants → **tarif selon quotient familial**
- ⇒ Le troisième enfant inscrit → **demi-tarif**
- ⇒ Le quatrième enfant inscrit → **gratuit**

#### **Adhésion:**

Une adhésion de 2 €uros à l'année sera nécessaire pour participer au fonctionnement des Espaces Adolescence pour les adolescents de moins de 18 ans.

Une adhésion de 2 €uros à l'année sera nécessaire pour participer au fonctionnement des centres sociaux pour les adultes de plus de 18 ans.

## SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2016
<b>Quotien &lt; 305 €</b>	
Activité journée avec repas	<b>8,00</b>
Activité internat /jour	<b>10,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>30,00</b>
Séjours 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>40,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>50,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>70,00</b>
Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>20,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>24,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>40,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>56,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjours Européens - 4 jours/3 nuits	<b>80,00</b>
<b>305 € &lt; Quotien &lt; 391€</b>	
Activité journée avec repas	<b>10,00</b>
Activité internat /jour	<b>12,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>36,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>48,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>60,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>84,00</b>
Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>24,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>30,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>48,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>70,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjour Européens - 4 jours/3 nuits	<b>96,00</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>391 € &lt; Quotien &lt; 525 €</b>	
Activité journée avec repas	<b>12,00</b>
Activité internat /jour	<b>14,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>43,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>58,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>70,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>100,00</b>
Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>29,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>36,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>58,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>84,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjour Européens - 4 jours/3 nuits	<b>116,00</b>
<b>525 € &lt; Quotien &lt; 872 €</b>	
Activité journée avec repas	<b>15,00</b>
Activité internat /jour	<b>17,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>52,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>70,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>85,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>120,00</b>
Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>35,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>45,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>70,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>105,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjour Européens -4 jours/3 nuits	<b>140,00</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>872 € &lt; Quotien &lt; 1 250 €</b>	
Activité journée avec repas	<b>18,00</b>
Activité internat /jour	<b>22,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>62,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>84,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>110,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>144,00</b>
Week end externat Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>42,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>54,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>84,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>126,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjour Européens - 4 jours/3 nuits	<b>172,00</b>
<b>1 250 € &lt; Quotien &lt; 1 750€</b>	
Activité journée avec repas	<b>22,00</b>
Activité internat /jour	<b>26,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>74,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>100,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>130,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>173,00</b>
Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	<b>50,00</b>
Séjour 3 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>65,00</b>
Séjour 5 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>100,00</b>
Séjour 7 jours - externat Pyrénées Orientales	<b>154,00</b>
Sorties spectacles	<b>12,00</b>
Séjour Européens - 4 jours/3 nuits	<b>206,00</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2016</b>
<b>Quotien &gt; 1 750 €</b>	
Activité journée avec repas	<b>26,00</b>
Activité internat /jour	<b>31,00</b>
Séjour 3 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>89,00</b>
Séjour 4 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>120,00</b>
Séjour 5 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>156,00</b>
Séjour 7 jours - internat Pyrénées Orientales	<b>208,00</b>
 Week end Pyrénées Orientales (2 jours/2 nuits)	 <b>60,00</b>
Séjour 3 nuits - externat Pyrénées Orientales	<b>78,00</b>
Séjour 5 nuits - externat Pyrénées Orientales	<b>120,00</b>
Séjour 7 nuits - externat Pyrénées Orientales	<b>182,00</b>
 Sorties spectacles	 <b>12,00</b>
 Séjour Européens - 4 jours/3 nuits	 <b>247,00</b>

# **CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

## **D) Sports**

Piscine Garrigole

Salles de sports - Gymnases

Terrains de sports

## PISCINE LA GARRIGOLE

PRESTATIONS	2016
<b>Piscine 25 mètres plein air</b>	
<u>MATIN</u> (10 h - 13h30)	
Adultes,	<b>2,00</b>
Enfants (moins de 16 ans)	<b>1,50</b>
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 19 h)	
Adultes	<b>4,00</b>
Enfants (moins de 16 ans)	<b>3,00</b>
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	<b>20,50</b>
Carnet de 10 tickets Adultes	<b>30,50</b>
<b>Abonnement saison estivale :</b>	
Adultes	<b>56,00</b>
Enfants (moins de 16 ans)	<b>36,00</b>

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan.

Accès gratuit aux piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au public (sur présentation carte C.O.S.).

## SALLES DE SPORTS - GYMNASES

PRESTATIONS	2016
<b>Par heure</b>	
<b><u>Parc des Sports</u></b>	
Hall d'entrée ou patio	<b>31,00</b>
Halle + tribunes	<b>41,00</b>
Gymnase	<b>36,00</b>
Salles (danse, musculation, combat)	<b>21,00</b>
Combinés extérieurs	<b>19,00</b>
Tatamis de judo (2 m²) par journée	<b>4,00</b>
<b><u>Gymnases de la ville</u></b>	
Alsina + tribunes, Pons + tribunes	<b>41,00</b>
Pagnol, Díaz, Clos-Banet, Lurçat, Hangar Garrigue Theys, la Garrigole, salle Brutus, salle de boxe Romain ROLLAND Simon SALVAT, Saint-Gaudérique, baxellerie Dojo, Baxellerie escrime	<b>36,00</b>
<b><u>Salle des festivités</u></b>	
(Gratuité pour les conférences ou réunions)	<b>36,00</b>
Forfait non-utilisation créneau horaire	<b>57,00</b>

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

\*clef ordinaire 5 €,

\*clef MULT-T-LOCK 60 €.

# TERRAINS DE SPORTS

PRESTATIONS	2016
<b>Par heure</b>	
<b><u>Location Terrains-Stades</u></b>	
Stade Aimé Giral la journée	<b>12 000,00</b>
Stade Gilbert BRUTUS la journée	<b>23 077,00</b>
Terrain d'honneur Aimé Giral ou Gilbert Brutus + vestiaires	<b>sans lumière 72,00</b>
Terrain d'honneur Aimé Giral ou Gilbert Brutus + vestiaires	<b>avec lumière 92,00</b>
J. Laffon, Roger Ramis, Saint-Assiscle, Porte d'Espagne Lurçat, un terrain au Parc des Sports (1-2-3-4-5)	<b>sans lumière 31,00</b>
Clos-Banet, Jules Sbroglia, plaine de jeux André SANAC, San Vicens, Terrain Foyer de l'Enfance, Jean ROUSSET, annexe Aimé GIRAL Maillol, Vernet Salanque, Terrain Tir à l'Arc	<b>avec lumière 41,00</b>
<b><u>Terrains extérieurs</u></b> Pons, Pagnol J. Lurçat, Clos Banet, Diaz annexe J. Laffon, Saint Gauderique, Mailloles, Dagneau Redan, J Bourrat <b><u>Pistes skate-park et street-park</u></b>	<b>19,00</b>
<b><u>Piste d'athlétisme</u></b>	
Parc des Sports	<b>sans lumière 31,00</b>
Parc des Sports	<b>avec lumière 41,00</b>

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clefs sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

\*clef ordinaire 5€,

\*clef MULT-T-LOCK 60 €.

# **CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

## **E) RELATIONS QUARTIERS**

Université du temps libre

# UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2016
<b>Année scolaire 2016-2017</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
Inscription Générale	<b>75,00</b>
Inscription Option	<b>55,00</b>
Inscription Option supplémentaire	<b>27,50</b>
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
Inscription Générale	<b>90,00</b>
Inscription Option	<b>65,00</b>
Inscription Option Supplémentaire	<b>32,50</b>

# **PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION**

## **A) Domaine public et population**

Gestion du domaine public

Cimetières

## **B) Hygiène et santé**

Vaccinations

# GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2016
<b>Marché place Cassanyes</b>	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	<b>0,80</b>
Samedi et dimanche	
Étals : par jour / m <sup>2</sup>	<b>1,20</b>
Abonnés mois/m <sup>2</sup> (1)	<b>4,45</b>
<b>Marché place République</b>	
<b>Abonnement semaine - Prix par jour</b>	
1/2 carreau	<b>6,00</b>
Carreau simple	<b>12,00</b>
Camion étal : par jour/m <sup>2</sup>	<b>1,50</b>
<b>Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet</b>	
Étals : par jour /m <sup>2</sup>	<b>1,10</b>
Anciens kiosques : par mois/m <sup>2</sup>	<b>7,70</b>
Extension étal extérieur : par mois/m <sup>2</sup>	<b>7,70</b>
Nouveaux kiosques : par mois/m <sup>2</sup>	<b>15,30</b>
<b>Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus, place de Belgique, rue des Embrums</b>	
Étals : par jour/m <sup>2</sup>	<b>1,10</b>
<b>Marchés divers/jour</b>	
Branchement borne - Electricité	<b>2,10</b>
Branchement borne - Eau	<b>2,10</b>
<b>Fleuristes Boulevard Wilson</b>	
Kiosque à fleurs : par mois/m <sup>2</sup>	<b>18,00</b>
2 <sup>e</sup> Kiosque à fleurs : par mois/m <sup>2</sup>	<b>15,00</b>
Étalage extérieur : par mois/m <sup>2</sup>	<b>5,40</b>
<b>Autres kiosques fleuristes Haut-Vernet</b>	
Kiosque : par mois/m <sup>2</sup>	<b>11,00</b>
Étalage extérieur : par mois/m <sup>2</sup>	<b>4,50</b>
<b>Kiosques à journaux et à clefs</b>	
(m <sup>2</sup> par mois)	<b>13,80</b>
<b>Emplacements divers voie publique (hors marchés)</b>	
Marchés des arts : par jour/m <sup>2</sup>	<b>1,25</b>
<b>Restauration rapide</b>	
Kiosque 1 <sup>ère</sup> catégorie : par mois /m <sup>2</sup>	<b>27,50</b>
Kiosque 2 <sup>e</sup> catégorie : par mois / m <sup>2</sup>	<b>25,50</b>
Camion Pizza et autres commerces ambulants	<b>25,00</b>
<b>Marché, antiquaires, brocantes et livres anciens</b>	
Étals : par jour et m <sup>2</sup>	
Marché brocante hebdomadaire et aux livres	<b>1,80</b>
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles	<b>3,40</b>
Grandes brocantes du 11 novembre	<b>4,40</b>
Marché aux livres de Noël (forfait)	<b>100,00</b>

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

# GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2016
<b>Marché aux puces</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,60
Buvettes : par jour et m <sup>2</sup>	5,20
<b>Manèges permanents</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	3,40
<b>Manèges occasionnels : Noël</b>	
m <sup>2</sup>	4,80
<b>Manifestations exceptionnelles Noël</b>	
Attractions : Grande Roue, patinoire (place de la victoire)	
m <sup>2</sup>	7,50
<b>Spectacles (attractions occasionnelles)</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	0,90
<b>Foire du 11 Novembre</b>	
<b>Etalagistes</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	7,70
Minimum Perception	29,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m <sup>2</sup> )	
<b>Parc des attractions, foire de la Saint-Martin</b>	
<b>Spectacles, attractions,</b>	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> )	4,70
201 m <sup>2</sup> et plus (par m <sup>2</sup> )	3,80
Manèges enfantins (par m <sup>2</sup> )	4,70
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m <sup>2</sup> )	9,60
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m <sup>2</sup> )	9,50
Appareils automatiques (l'unité)	65,00
Caution Zone bleue	1 000,00
Location de plots béton	20,00
Unité	
<b>Stationnement Champ de Foire</b>	
les deux premières caravanes - l'unité	80,00
Caravane supplémentaire	260,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	70,00
<b>Electricité :</b>	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts 25 ampères	448,00
6 KW 220 volts/38 10 ampères	448,00
9 KW 15 ampères	500,00
12 KW 20 ampères	551,00
18 KW 30 ampères	695,00
24 KW 40 ampères	891,00
35 KW 60 ampères	1 097,00
60 KW 100 ampères	1 792,00
80 KW 125 ampères	1 988,00
100 KW 160 ampères	2 142,00
120 KW 200 ampères	2 503,00
140 KW 230 ampères	2 735,00
160 KW 250 ampères	2 848,00
180 KW 300 ampères	3 188,00
200 KW 320 ampères	4 038,00
Caravane supplémentaire	295,00

# GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2016
<b><u>Eau (forfait consommation) :</u></b>	
Confiserie	160,00
Caravanes	97,00
Grands manèges	450,00
Petits manèges	205,00
<b>Attractions hors période foire</b>	
Attraction, Grand Cirque, Ménagerie/jour	700,00
Forfait consommation eau/jour	5,50
Spectacle de variétés/jour	1 300,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m <sup>2</sup>	2,00
<b>Stationnement Taxis</b>	
Voiture de place (an)	265,00
Droit de mutation	1 750,00
<b>Terrasses :</b>	
<b>Couvertes et fermées</b>	
1 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	115,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	88,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	68,00
Tarif/mois et m <sup>2</sup> // Création	11,50
<b>Terrasses non couvertes</b>	
<b>Première catégorie</b>	
Période annuelle (par m <sup>2</sup> ) du 1.1 au 31.12	80,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	7,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) - période du 1er juin au 30 septembre	54,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	14,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	63,00
Tarif /mois et m <sup>2</sup> // Création	10,00
<b>Terrasses non couvertes</b>	
<b>Deuxième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	63,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	5,50
Estivale (par m <sup>2</sup> ) - période du 1er juin au 30 septembre	43,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	11,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	49,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	6,50
<b>Terrasses non couvertes</b>	
<b>Troisième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	35,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	3,50
Estivale (par m <sup>2</sup> ) - période du 1er juin au 30 septembre	24,50
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	6,50
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	28,50
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	4,00

# GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2016
<b>Manifestation ou animation exceptionnelle</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie : tarif/jour/m <sup>2</sup>	10,20
2 <sup>e</sup> catégorie : tarif/jour/m <sup>2</sup>	8,20
3 <sup>e</sup> catégorie : tarif/jour/m <sup>2</sup>	5,20
} GRATUIT LE DIMANCHE	
<b>Petit train touristique</b>	
saison estivale 1er juin au 30 septembre (tarif/jour/m <sup>2</sup> )	20,00
hors saison (tarif/jour/m <sup>2</sup> )	10,00
<b>Barques Catalanes</b>	
par m <sup>2</sup> /mois	3,40
<b>Conservateurs à glace</b>	
Estivale (période du 1er juin au 30 septembre)	100,00
Estivale + 4 mois (période du 1er mars au 31 octobre)	120,00
<b>Petits appareils automatiques</b>	
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	20,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	18,00
<b>Bascules automatiques enfants et autres appareils distributeurs de boissons</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	90,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	80,00
<b>Etalages, jardinières, dépôts de marchandises</b>	
Moins de 0,40 de saillie	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	40,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	22,00
Plus de 0,40 de saillie	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	70,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	36,00
<b>Marquises</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	16,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	12,50
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	9,00
<b>Stores verticaux, bannes</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	8,50
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	6,00
Minimum perception/an	15,50
<b>Habillage façade, en saillie du nu façade &gt; 5 cm</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /ml/an	7,50
3 <sup>e</sup> catégorie/ml/an	5,00
Minimum perception/an	15,00
<b>Exposition de véhicules à la vente</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	65,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	45,00
<b>Emplacement livraison rapide</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	75,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	40,00
<b>Vitrines murales, fixes ou mobiles</b>	
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	11,50
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,40
Minimum perception/an	21,00

## CIMETIERES

PRESTATIONS	2016
<b>Concessions (par mètre carré)</b>	
15 ans (tous cimetières)	162,00
30 ans (tous cimetières)	279,00
<b>Perpétuelles (par mètre carré)</b>	
Sud, Haut-Vernet	771,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 209,00
<b>Dépositaires</b>	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	47,00
Deuxième année (par trimestre)	94,00
Troisième année (par trimestre)	188,00
<b>Droit d'entrée des véhicules</b>	
Transport pierre tombale	16,00
<b>Construction caveau :</b>	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	46,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	62,00
<b>Columbariums (Tous Cimetières)</b>	
. 30 ans (par case)	480,00
<b>Concessions Caveaux collectifs :</b>	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	900,00
. 50 ans (par case)	1 500,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 443,00
. 50 ans (par case)	2 405,00
* Cimetière du sud (du n°1489 au 1668)	
. 30 ans (par case)	1 739,00
. 50 ans (par case)	2 898,00
<b>Montant des vacations funéraires</b>	
allouées aux commissaires de Police	20,00
<b>Taxe d'inhumation</b>	62,00
<b>Taxe de crémation</b>	21,00

# VACCINATIONS

PRESTATIONS	2016
Typhoïde (TYPHERIX)	29,00
Méningite A+C	37,00
Hépatite A adulte	30,00
<b>SUR COMMANDE :</b>	
Rage préventive (Rabique)	45,00
Carnet de vaccinations international	3,00

# **SERVICES TECHNIQUES**

## **A) Maintenance du Patrimoine Bâti**

Prêt de matériel

## PRÊT DE MATERIEL

Toute location de courte durée forfaitaire de 5 jours. Au-delà de cette durée, un coût supplémentaire sera appliqué.

Prestations Location	2016	
	forfait de 5 jours	Tarifs par jour supplémentaires au-delà des 5 jours
	unité	
Table : location/5 jours	8,20	3,00
Table : livraison-récupération	1,50	
Table : mise en place	1,50	
Chaise PVC : location/5 jours	2,00	2,00
Chaise : livraison-récupération	1,50	
Chaise : mise en place	1,50	
Barrière de police ou HERAS : location/5 jours	6,00	3,00
Barrière de police ou HERAS : livraison-récupération	2,00	
Barrière de police ou HERAS : mise en place	2,50	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : location/5 jours	10,00	3,00
Grille exposition /panneau de séparation tout type : livraison - récupération	1,50	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : mise en place	1,50	
Potelet : location/5 jours	8,00	2,00
Poteau indicateur sur pied : location de 5 jours	6,00	2,00
Potelet ou poteau : livraison récupération	2,00	
Plot de lestage de 200 kg : location/5 jours	6,00	3,00
Plot de lestage : livraison-récupération	41,00	
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : location/5 jours	22,00	10,00
Plot de lestage d'1 ou 2 tonnes : livraison-récupération	85,00	
Pavois : location/5 jours	4,00	1,50
Socle Pavois	2,50	1,00
Pavois et socle : livraison-récupération	1,50	
Podium : location/5 jours	8,50	3,00
Podium : livraison-récupération	6,50	
Podium : mise en place	6,50	
Tribune : location/5 jours	9,00	3,00
Tribune : livraison-récupération	7,00	
Tribune : mise en place	7,00	
Tribune mobile (124 places)	1100,00	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place	450,00	
Urnes : location/5 jours	25,00	6,00
Urnes : livraison-récupération	10,00	
Isoloirs : locations / 5 jours	32,00	8,00
Isoloirs : livraison-récupération	15,00	
Pavoisement (2 agents + nacelle)	160,00	
	heure	

Prestations Location	2016	
	forfait de 5 jours	Tarifs par jours supplémentaires au-delà des 5 jours
Coffrets électriques		
location /5 jours P<36KVA	50,00	10,00
location /5 jours P>36KVA	80,00	12,00
Branchement EDF	47,00	
Contrôle technique	40,00	
Pose -dépose coffret	240,00	
Projecteur type cormoran : location /5 jours	15,00	4,00
Projecteur type cormoran : pose-dépose	56,00	
Mât métallique de 5 m location /5 jours	10,00	3,00
Mât métallique de 5 m : pose-dépose	84,00	
Guirlandes lumineuses location /5 jours	2,00	0,50
Guirlandes lumineuses : pose-dépose	7,00	
Blocs autonomes d'éclairage de secours :		
Location /5 jours	50,00	12,00
Pose et dépose	60,00	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations :	100,00	20,00
Rallonge électrique 25m location/5 jours ( prise en charge au CTM)	15,00	4,00
Passerelle extérieure : location/5 jours	20,00	10,00
Passerelle extérieure : livraison-récupération	5,00	
Extincteurs location/5 jours prise en charge au CTM	10,00	2,50
Cabine WC sur branchement réseau location /5 jours	200,00	50,00
Cabine WC sur branchement réseau livraison-récupération	100,00	
Cabine WC sur branchement réseau installation	80,00	
Cabine WC chimique : location/ 5 jours	300,00	70,00
Cabine WC chimique : nettoyage désinfection	70,00	
Cabine WC chimique : livraison-récupération	70,00	
Eviers inox : location 5 jours	100,00	25,00
Eviers inox : livraison-récupération	50,00	
Eviers inox : branchement	50,00	
Confection de signalétique sur banderoles ou panneaux		
sans fourniture supports	m <sup>2</sup> 50,00	
avec fourniture supports	m <sup>2</sup> 95,00	
Câble de suspension compris location pose dépose	200,00	
Main d'œuvre + véhicule	heure	
travaux électriques (camion nacelle + 3 agents)	200,00	
Main d'œuvre : Manutentionnaire ou électricien	heure	
jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40,00	
dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60,00	

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

### **Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)**

- ☛ demandes émanant des écoles publiques de la Ville
- ☛ demandes émanant des écoles privées de la Ville
- ☛ demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, fêtes des quartiers, fêtes des voisins, fête de la musique, Saint Jean etc)
- ☛ demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ☛ demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ☛ demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour les dites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.

### **Gratuité partielle**

- ☛ demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ☛ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations.

- 150 chaises
- 25 tables
- 25 barrières
- 16 m<sup>2</sup> de podium
- 25 grilles d'exposition

- ☛ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations.
- ☛ Cas particulier des podiums : pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m<sup>2</sup> c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent.

### **Paiement intégral (livraison, prêt, récupération, montage)**

- ☛ demandes émanant des établissements à but lucratif
- ☛ demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ☛ demandes émanant d'Administrations ou de personnes morales publiques
- ☛ demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la ville de Perpignan.
- ☛ demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'archipel etc)

### **Partenariat Ville**

Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.

Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50€ ne seront pas mis en recouvrement.

Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80 € sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.

Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.

Les demandes doivent parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.

En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

## PRÊT DE MATERIEL - suite

<b>Prestations</b>	<b>2016</b>
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Chaises coques marron	<b>55,00</b>
Portes isoplanes (table)	<b>36,00</b>
Chevalets	<b>34,00</b>
Table Pliante (en polypropylène)	<b>70,00</b>
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	<b>181,00</b>
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	<b>122,00</b>
Barrières "Vauban" en 2 m	<b>82,00</b>
Verres whisky	<b>3,65</b>
Verres apéritif	<b>2,15</b>
Coupes à Champagne	<b>2,45</b>
Casier de 36 verres	<b>69,50</b>
Casier de 25 verres	<b>59,50</b>
Lampes élections	<b>27,50</b>
Urnes transparentes	<b>290,00</b>
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	<b>24,30</b>
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	<b>36,20</b>
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	<b>44,65</b>
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	<b>58,00</b>
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	<b>58,00</b>
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	<b>85,20</b>
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	<b>131,50</b>
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	<b>182,50</b>
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	<b>32,50</b>
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	<b>51,00</b>
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	<b>63,00</b>
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	<b>76,00</b>
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	<b>20,00</b>
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	<b>66,00</b>
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	<b>65,00</b>
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	<b>148,00</b>
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	<b>305,00</b>
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	<b>41,50</b>
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	<b>71,30</b>
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	<b>84,50</b>
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	<b>99,40</b>
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	<b>188,00</b>
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	<b>405,00</b>
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	<b>42,00</b>
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	<b>101,00</b>
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	<b>111,00</b>
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	<b>275,00</b>
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	<b>14,60</b>
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	<b>33,00</b>
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	<b>24,30</b>

<b>Prestations</b>	<b>2016</b>
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
<b>Lambrequins (banderoles) :</b> - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre	71,00 132,00 96,00 175,00 98,00 174,50 5,05 5,90 9,70 9,70

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville la remise en état du matériel sur production par la Ville de devis ou factures.

# SERVICES TECHNIQUES

## B) Cadre de vie

Animation - Direction Cadre de vie

Nettoyage espaces publics et privés

Canaux et rivières

## Animations

PRESTATIONS	2016
<p><b>Caution :</b> exposants participant à des évènements festifs et pédagogiques organisés par la Ville (exemple : Fête de la nature). Caution restituée en cas de présence effective</p>	<b>200,00</b>

## NETTOYAGE ESPACES PUBLICS ET PRIVES

PRESTATIONS	2016
<b><u>Débroussaillage et nettoyage de terrains</u></b>	
Pénalité par m <sup>2</sup> :	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	<b>2,68</b>
- de 100 à 1 000 m <sup>2</sup>	<b>2,26</b>
- de 1 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	<b>1,86</b>
- Plus de 10 000 m <sup>2</sup>	<b>1,23</b>
Forfait frais de gestion :	
Entretien terrains non bâtis	<b>163,20</b>
<b><u>Elagage</u></b> <span style="float: right;">par mètre linéaire</span>	
- inférieur à 50 mètres	<b>15,00</b>
- supérieur à 50 mètres	<b>33,00</b>
Forfait frais de gestion :	
Elagage pour les végétaux débordant sur le domaine public	<b>163,20</b>
<b><u>Enlèvement dépôts sauvages :</u></b>	
(dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégorie 2 et 3)	
<u>Dépôt inférieur à 1 tonne</u>	<b>Forfait par-intervention 280,80</b>
<u>Dépôt supérieur à 1 tonne</u>	
- Frais d'enlèvement	<b>Tarifs demi-journée (1) 352,80</b>
- Traitement des déchets (à la tonne)	<b>Tarif à la tonne 180,00</b>
- Forfait frais de gestion dépôt supérieur à 1 tonne	<b>Tarif par dossier 163,20</b>
<b><u>Enlèvement déjections canines</u></b>	
- Forfait par infraction	<b>Forfait par-intervention 90,00</b>
<b><u>Remise en état du domaine public</u></b>	
- Frais de nettoyage (frais de personnel : 38,40; engins + coût de fonctionnement : 51,60)	<b>Tarif par heure 90,00</b>
- Frais de gestion	<b>Tarif par dossier 163,20</b>

(1) Quelle que soit la durée de l'intervention, tout véhicule ou matériel immobilisé sera comptabilisé par tranche de demi-journée

## CANAUX

PRESTATIONS	2016
<b>Catégorie 1</b> Communes concernées : Ille sur têt - Néfiach - Millas - Saint Féliu d'Amont - Saint Féliu d'Avall - Thuir - Ponteilla - Canohes - Toulouges - Le Soler	<b>78,00</b>
Tarif associatif	<b>39,00</b>
<b>Catégorie 2</b> Communes concernées : Saleilles - Villeneuve de la Raho - Cabestany	<b>63,60</b>
Tarif associatif	<b>31,80</b>
<b>Catégorie 3</b> secteur mailloles irrigation via le Ganganeil	<b>31,80</b>
Tarif associatif	<b>15,90</b>
Minimum de Perception	<b>15,00</b>

# **SERVICES TECHNIQUES**

## **C) Equipement urbain**

Droits de voirie

## DROITS DE VOIRIE

Prestations	2016
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures(1) <i>Droit fixe</i>	<b>52,50</b>
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	<b>26,50</b>
<b><u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u></b>	
Chantiers de constructions	
<b>Clôtures en planches</b> palissade (mois/m <sup>2</sup> )	<b>2,60</b>
<b>Occupation temporaire clôturée</b> mois/m <sup>2</sup>	<b>5,00</b>
<b>Dépôt de matériaux non-clôturé</b> semaine/m <sup>2</sup>	<b>46,00</b>
<b>Baraques de chantiers</b> jour/unité	<b>5,10</b>
<b>Dépôt de benne, container</b> semaine/unité	<b>46,00</b>
<b>Supplément affichage/clôture</b> mois/panneau	<b>255,00</b>
<b>Engins élévateurs</b> mois/unité	<b>237,00</b>
<b>Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom</b> mois/unité	<b>102,00</b>
<b><u>Echafaudages *</u></b> Travaux sur façades	
<b>Occupation temporaire</b> Hebdomadaire (par m <sup>2</sup> )	<b>12,10</b>
<small>*Le propriétaire, en faisant la demande, sera exonéré du 1<sup>er</sup> mois d'occupation</small>	
Facturation de clef manuelle non rendue	<b>52,00</b>

(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due", ainsi que les modifications de périodes non signalées.

# DIVERS

## **A) Fonctionnement assemblée**

Photocopies

## **B) Service Communication**

Photographies

## **C) Relations Publiques**

Salles de l'Hôtel Pams

## **D) Forum des Associations**

## **E) Parking Arago**

# FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2016
<b>Photocopies N&amp;B</b>	
Page* <b>A4</b>	0,18
Page* <b>A3</b>	0,45
<b>Photocopies ou impressions couleurs</b>	
Page* <b>A4</b>	0,37
Page* <b>A3</b>	0,89
<b>Tirages de Plans</b>	
Format <b>A2</b>	0,21
Format <b>A1</b>	0,44
Format <b>A0</b>	0,90
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	0,90
<b>Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs</b>	
Format <b>A0</b>	11,87
Format <b>A1</b>	6,55
Format <b>A2</b>	5,28
Format <b>A3</b>	3,97
Format <b>A4</b>	2,60
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	11,87
<b>Disquette de données</b>	1,83
<b>CD de données</b>	2,75
<b>Main d'œuvre</b>	
Heure de travail	51,93

\* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.

Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

## COMMUNICATION PHOTOGRAPHIES

PRESTATIONS	2016
<b>Photographies en couleurs</b>  Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue au sol Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue en nacelle Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue aérienne	  <b>10,00</b> <b>15,00</b> <b>31,00</b>

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b> <b>Location des salles situées à l'Hôtel Pams</b>
---

PRESTATIONS	2016
Hôtel Pams la journée :	
<b>Salle 25</b> ou salon jaune (49 personnes)	<b>360,00</b>
forfait montage et démontage	<b>370,00</b>
<b>Salle 36</b> ou salon rose (99 personnes)	<b>360,00</b>
forfait montage et démontage	<b>370,00</b>
<b>Patio</b> (100 personnes)	<b>350,00</b>
forfait montage et démontage	<b>360,00</b>
<b>Verrière</b>	<b>390,00</b>
forfait montage et démontage	<b>410,00</b>

## FORUM DES ASSOCIATIONS

PRESTATIONS	2016
<p><b>Tarif par emplacement</b></p> <p>Ce tarif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ un stand moquetté (de style stand de foires et salons) de 3m x 2m, équipé d' 1 table, 2 chaises, et sur demande d'un branchement électrique</li><li>➤ l'inscription dans l'annuaire des associations</li><li>➤ la participation de 2 personnes maximum par stand au buffet d'îatoire du samedi soir.</li></ul> <p><b><u>Dispositions particulières :</u></b></p> <p>Les associations qui présentent des animations permanentes et qui nécessitent une surface plus importante, pourront dans la limite de la surface disponible, être installées en extérieur et bénéficier d'un stand spécial de type tente de 3m x 3 m sans changement du prix.</p>	<b>60,00</b>

# PARKING ARAGO

PRESTATIONS	2016
<b>PARTIE SOUTERRAINE</b>	
15 mn	0,60
30 mn	1,20
45 mn	1,70
1 heure	2,20
1 heure 15 mn	2,70
1 heure 30 mn	3,20
1 heure 45 mn	3,70
2 heures	4,20
2 heures 15 mn	4,70
2 heures 30 mn	5,20
2 heures 45 mn	5,70
3 heures	6,20
3 heures 15 mn	6,70
3 heures 30 mn	7,20
3 heures 45 mn	7,70
4 heures	8,20
4 heures 15 mn	8,70
4 heures 30 mn	9,20
4 heures 45 mn	9,70
5 heures	10,20
6 heures	10,70
7 heures	11,20
8 heures	11,70
9 heures	12,20
10 heures	12,70
11 heures	13,20
12 heures	13,70
13 heures	13,70
au-delà des 13 heures	16,00
<b>Tarif spécial</b> de 12 h 00 à 14 h 00	<b>2,00</b>

PRESTATIONS	2016
<b>PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)</b>	
15 mn	0,60
30 mn	1,20
45 mn	1,70
1 heure	2,20
1 heure 15 mn	2,70
1 heure 30 mn	3,20
1 heure 45 mn	3,70
2 heures	4,20
2 heures 15 mn	4,70
2 heures 30 mn	5,20
2 heures 45 mn	5,70
3 heures	6,20
3 heures 15 mn	6,70
3 heures 30 mn	7,20
3 heures 45 mn	7,70
4 heures	8,20
4 heures 15 mn	8,70
4 heures 30 mn	9,20
4 heures 45 mn	9,70
5 heures	10,20
6 heures	10,70
7 heures	12,50
8 heures	13,50
9 heures	14,30
10 heures	16,00
de 11 heures à 24 heures	16,00
<b>Tarif spécial</b> de 12 h 00 à 14 00	2,00
<b>Abonnement</b>	
Mensuel	93,00
Trimestriel	260,00
Annuel	910,00

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2015</b>
<b>Cartes touristes</b>	
3 jours	<b>20,00</b>
4 jours	<b>26,00</b>
5 jours	<b>32,00</b>
6 jours	<b>38,00</b>
7 jours	<b>44,00</b>
8 jours	<b>50,00</b>
9 jours	<b>56,00</b>
10 jours	<b>62,00</b>
11 jours	<b>68,00</b>
12 jours	<b>74,00</b>
13 jours	<b>80,00</b>
14 jours	<b>86,00</b>
15 jours	<b>92,00</b>
de 16 jours à 1 mois	<b>100,00</b>
<b>Association de commerçants/ / chambre de commerce et d'industrie *</b>	
Ticket de 1 heure	<b>0,90</b>
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
<b>VELOSTATION</b>	
<b>Location de vélos*</b>	
Demi-journée (4 heures)	<b>1,50</b>
Journée	<b>3,00</b>
Mois	<b>15,00</b>
Trimestre	<b>30,00</b>
CAUTION /Tarif dégressif appliqué en cas de non retour du vélo ou vol de vélos	<b>500,00</b>
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	<b>20,00</b>
* Demi-tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	